

- Ce formulaire est requis pour les contrats d'assurance vie universelle, les régimes d'épargne non enregistrés (RENE) et les rentes non enregistrées, conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- L'objectif de ce formulaire est de recueillir les renseignements exigés concernant la détermination des personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale.
- Les sections 1, 2, 3, 4 et 5 doivent toutes être remplies.

1. Renseignements généraux

Nom complet du propriétaire 1/preneur/investisseur

Nom complet du propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu)

N° de contrat ou de proposition/N° d'adhésion

2. Renseignements sur les personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale (remplissez TOUTES les sections)

2A : Étranger politiquement vulnérable (ÉPV) 2B : National politiquement vulnérable (NPV) 2C : Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Pour plus de détails sur comment remplir cette section et sur les définitions, voir les sections « Renseignements généraux et instructions » et « Définitions » à la fin du formulaire.

2A – Étranger politiquement vulnérable (ÉPV)

Le propriétaire 1/preneur/investisseur, le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu), un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée occupent-ils ou ont-ils occupé une ou plusieurs des fonctions suivantes au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier :

Non → **Si non, passez à la section 2B**

Oui → **Si oui, veuillez cocher la (les) case(s) appropriée(s) ci-dessous et fournir les renseignements demandés :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition d'ÉPV à la section « Définitions ».)

Fonction(s)

- Chef d'État ou chef de gouvernement
- Membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative
- Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent
- Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- Dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État
- Chef d'un organisme gouvernemental
- Juge de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative

Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique à l'étranger ?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions.)

Le propriétaire 1/preneur/investisseur

Le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur

Un proche parent du propriétaire 1/preneur/investisseur (précisez) : _____

Une personne étroitement associée au propriétaire 1/preneur/investisseur (précisez) : _____

Un proche parent du propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (précisez) : _____

Une personne étroitement associée au propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (précisez) : _____

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

N. B. : Si plus d'un ÉPV est lié à ce contrat d'assurance/ce produit d'épargne, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.

Nom complet de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique à l'étranger : _____

Poste ou charge qu'occupe, ou qu'occupait, cette personne : _____

Nom de l'organisation ou de l'institution : _____

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année) Fin (année)

Pays où le poste est ou a été occupé : _____

2B – National politiquement vulnérable (NPV)

Le propriétaire 1/preneur/investisseur, le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu), un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée occupent-ils ou ont-ils occupé, **au cours des cinq dernières années**, l'une ou plusieurs des fonctions suivantes au sein du gouvernement fédéral **canadien**, d'un gouvernement provincial **canadien** ou d'une administration municipale **canadienne**, ou pour le compte d'un de ces derniers :

Non → **Si non, passez à la section 2C**

Oui → **Si oui, veuillez cocher la (les) case(s) appropriée(s) ci-dessous et fournir les renseignements demandés :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition de **NPV** à la section « Définitions ».)

Fonction(s)

- Gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement
- Membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative
- Sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent
- Ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur
- Officier ayant le rang de général ou un rang supérieur
- Dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province
- Chef d'un organisme gouvernemental
- Juge d'une Cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada
- Chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative
- Maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population

Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique au Canada ?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions.)

Le propriétaire 1/preneur/investisseur

Le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur

Un proche parent du propriétaire 1/preneur/investisseur (précisez) : _____

Une personne étroitement associée au propriétaire 1/preneur/investisseur (précisez) : _____

Un proche parent du propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (précisez) : _____

Une personne étroitement associée au propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (précisez) : _____

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

N. B. : Si plus d'un NPV est lié à ce contrat d'assurance/ce produit d'épargne, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.

Nom complet de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste à caractère politique **au Canada** : _____

Poste ou charge qu'occupe, ou qu'occupait, cette personne : _____

Nom de l'organisation ou de l'institution : _____

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année) | A | A | A | A | Fin (année) | A | A | A | A |

2C – Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Le propriétaire 1/preneur/investisseur, le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu), un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée occupent-ils ou ont-ils occupé, **au cours des cinq dernières années**, l'une des fonctions suivantes :

- dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États;
- dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale; ou
- dirigeant d'une organisation sportive internationale.

Non → **Si non, passez à la section 3**

Oui → **Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :**

(Pour plus de renseignements, voir la définition de DOI à la section « Définitions ».)

Qui est la personne occupant, ou ayant occupé, un poste de DOI ?

(Si la personne est un proche parent ou une personne étroitement associée, veuillez donner des précisions.)

Le propriétaire 1/preneur/investisseur

Le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur

Un proche parent du propriétaire 1/preneur/investisseur (précisez) : _____

Une personne étroitement associée au propriétaire 1/preneur/investisseur (précisez) : _____

Un proche parent du propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (précisez) : _____

Une personne étroitement associée au propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (précisez) : _____

(Pour les définitions de proche parent et/ou de personne étroitement associée, voir section « Définitions ».)

N. B. : Si plus d'un DOI est lié à ce contrat d'assurance/ce produit d'épargne, veuillez remplir un formulaire distinct pour chacun d'eux.

Nom complet de la personne occupant, ou ayant occupé, un poste de DOI : _____

Poste ou charge qu'occupe, ou qu'occupait, cette personne : _____

Nom de l'organisation ou de l'institution : _____

Période durant laquelle le poste est ou a été occupé par cette personne : Début (année) Fin (année)

Pays où le poste est ou a été occupé : _____

3. Provenance des fonds qui sont, ou seront, déposés dans le contrat d'assurance ou dans le produit d'épargne

Sélectionner **TOUTES** les réponses qui s'appliquent :

- | | | | |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Revenu d'un travail indépendant | <input type="checkbox"/> Revenu de placement | <input type="checkbox"/> Fonds constitués par voie de don | <input type="checkbox"/> Salaire |
| <input type="checkbox"/> Vente d'actif | <input type="checkbox"/> Épargne | <input type="checkbox"/> Prestation de décès ou succession | <input type="checkbox"/> Règlement juridique |
| <input type="checkbox"/> Vente d'une propriété | <input type="checkbox"/> Revenu de régime de retraite | <input type="checkbox"/> Revenu d'entreprise | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |

4. Origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI

L'origine de la richesse d'un ÉPV, d'un NPV ou d'un DOI désigne la provenance de l'ensemble de ses avoirs. Par exemple, l'origine de la richesse peut être une accumulation d'activités et d'événements tels que des entreprises commerciales, des biens patrimoniaux, des revenus d'emploi antérieurs et actuels, des investissements, des biens immobiliers, des héritages, des gains de loterie, etc.

Sélectionner **TOUTES** les réponses qui indiquent l'origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Revenu d'un travail indépendant | <input type="checkbox"/> Revenu d'entreprise | <input type="checkbox"/> Vente d'actif | <input type="checkbox"/> Héritage ou succession |
| <input type="checkbox"/> Revenu de placement | <input type="checkbox"/> Salaire | <input type="checkbox"/> Vente d'une propriété | <input type="checkbox"/> Règlement juridique |
| <input type="checkbox"/> Revenu de régime de retraite | <input type="checkbox"/> Prestation de décès | <input type="checkbox"/> Vente d'une entreprise | <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ |

5. Attestation du conseiller en sécurité financière/représentant

J'ai vérifié si, conformément à la législation applicable, le propriétaire 1/preneur/investisseur ou le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu) est (sont) ou a (ont) déjà été, au cours d'une période antérieure, un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV), un dirigeant d'une organisation internationale (DOI), un membre de la famille d'un ÉPV, d'un NPV ou d'un DOI ou une personne qui leur est étroitement associée.

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire ont été recueillis auprès du propriétaire 1/preneur/investisseur et du propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu) et qu'ils sont à ma connaissance exacts et complets.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire, dont l'intégrité est assurée, a la même valeur juridique que l'original.

Nom complet du conseiller en sécurité financière/représentant

N° du conseiller en sécurité financière/représentant

Signature du conseiller en sécurité financière/représentant

Date

Renseignements généraux et instructions

1. Renseignements généraux

Le propriétaire 1/preneur/investisseur et le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu) sont les personnes désignées à titre de titulaire(s) du contrat d'assurance/compte financier chez Beneva inc. (ci-après « Beneva »).

2. Renseignements sur les personnes politiquement vulnérables et dirigeants d'une organisation internationale

Lorsqu'un versement forfaitaire de 100 000 \$ ou plus est effectué à l'égard d'une police d'assurance vie ou d'une rente immédiate ou différée, vous devez prendre des mesures raisonnables pour déterminer si le propriétaire 1/preneur/investisseur et le propriétaire 2/copreneur/co-investisseur (s'il y a lieu), un membre de la famille d'une de ces personnes ou une personne leur étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou professionnelles est une personne politiquement vulnérable (PPV) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI), et obtenir les renseignements requis, le cas échéant.

Une PPV peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada).

3. Provenance des fonds qui sont, ou seront, déposés dans le contrat d'assurance ou dans le produit d'épargne

Dans le cadre de vos obligations au titre des PPV et des DOI, vous devez prendre des mesures raisonnables pour établir la provenance des fonds utilisés dans la transaction. Vous pouvez poser des questions au client sur la transaction et/ou consulter les renseignements dont vous disposez sur l'opération.

4. Origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI

Vous devez prendre des mesures raisonnables pour établir l'origine de la richesse d'un ÉPV, d'un NPV ou d'un DOI. Il s'agit de la provenance de l'ensemble de ses avoirs. Par exemple, l'origine de la richesse peut être une accumulation d'activités et d'événements tels que des entreprises commerciales, des biens patrimoniaux, des revenus d'emploi antérieurs et actuels, des investissements, des biens immobiliers, des héritages, des gains de loterie, etc.

Veillez sélectionner toutes les réponses qui indiquent l'origine de la richesse de l'ÉPV, du NPV ou du DOI, selon le cas.

5. Attestation du conseiller en sécurité financière/représentant

Le conseiller en sécurité financière/représentant doit lire attentivement cette section, puis signer et dater le formulaire.

Définitions

Dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Un dirigeant d'organisation internationale est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des cinq dernières années) l'une des fonctions suivantes :

1. dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États ;
2. dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale ; ou
3. dirigeant d'une organisation sportive internationale.

On entend par dirigeant d'une organisation internationale, dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale ou dirigeant d'une organisation sportive internationale, la principale personne dirigeant cette organisation ; par exemple, son président ou son président-directeur général.

Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire.

Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

Étranger politiquement vulnérable (ÉPV)

Un **ÉPV** est une personne qui occupe ou a déjà occupé une des fonctions suivantes au sein d'un État étranger ou pour le compte de ce dernier :

- chef d'État ou chef de gouvernement ;
- membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative ;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent ;
- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur ;
- officier ayant le rang de général ou un rang supérieur ;
- dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État ;
- chef d'un organisme gouvernemental ;
- juge de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort ;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

Ces personnes sont des ÉPV peu importe leur citoyenneté, leur statut de résident ou le lieu de leur naissance. Le statut d'ÉPV est permanent.

National politiquement vulnérable (NPV)

Un NPV est une personne qui occupe (ou a occupé au cours des cinq dernières années) l'une des fonctions suivantes au sein du gouvernement fédéral **canadien**, d'un gouvernement provincial **canadien** ou d'une administration municipale **canadienne**, ou pour le compte d'un de ces derniers :

- gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement ;
- membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative ;
- sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent ;

- ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur ;
- officier ayant le rang de général ou un rang supérieur ;
- dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ;
- chef d'un organisme gouvernemental ;
- juge d'une Cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada ;
- chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative ;
- maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population.

Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

Personne étroitement associée

Une personne étroitement associée peut être une personne ayant des liens étroits avec une personne politiquement vulnérable (PPV) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. :

- une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI ;
- une personne effectuant un versement de 100 000 \$ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI ;
- un partenaire d'affaires d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI ;
- une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante) ;
- une personne effectuant des opérations financières avec une PPV ou un DOI ;
- un membre important du même parti politique ou du même syndicat qu'une PPV ou un DOI ;
- une personne siégeant au même conseil d'administration qu'une PPV ou un DOI ;
- une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

La liste qui précède est fournie à titre d'exemple de relations étroites seulement, pour vous aider à déterminer le type de relation dont il s'agit.

Proche parent ou membre de la famille

Certains membres de la famille des ÉPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. **Ces membres de la famille sont les suivants :**

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant d'une personne visée ;
- la mère ou le père d'une personne visée ;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou sœur).

LE DOCUMENT ISSU DE LA NUMÉRISATION OU DE LA TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR REÇU PAR BENEVA POURRA ÊTRE UTILISÉ PAR BENEVA ET TENIR LIEU DE DOCUMENT ORIGINAL.

Pour les produits d'assurance individuelle

Beneva inc.
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200
Longueuil (Québec) J4K 0B9

Service à la clientèle

Tél. : 1 800 565-4550
Télec. : 1 866 582-6672

beneva.ca

Pour les produits d'épargne

Beneva inc.
C.P. 10510, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3

Service à la clientèle

Tél. : 1 800 320-4887
Télec. : 1 866 559-6871

beneva.ca